

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

N°20260427.D20

Objet : RH PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS – MODIFICATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu la délibération n°20251210.D10 prise par le Conseil d'Administration du CCAS d'EYSINES le 10 décembre 2025 et portant modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Vu l'avis favorable unanime du Comité social territorial du 22 avril 2026

EXPOSE

Afin de satisfaire aux besoins des services, je vous remercie de bien vouloir autoriser, dans le cadre des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les évolutions et les mises à jour suivantes du tableau des effectifs, créant les emplois par service, et après avis favorable unanime du Comité social territorial :

Accusé de réception en préfecture
03-26301808-2026-0427-20260427-D20-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

2. Création d'un poste d'adjoint technique en accroissement temporaire d'activité

Le CCAS s'engage dans une nouvelle démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil des jeunes enfants au sein des établissements dont il assure la gestion, et revisite ses pratiques pour répondre aux évolutions réglementaires liées à la mise en place du service public communal de la petite enfance.

Cette démarche vise également à identifier et à co-construire des actions permettant de renforcer la qualité de vie au travail des professionnels et l'observation des besoins des enfants accueillis.

Cette dynamique est pour autant impactée par les difficultés accrues de recrutement dans le secteur de la petite enfance, notamment sur les postes d'auxiliaire de puériculture ou de professionnels diplômés d'Etat. Elle est marquée par ailleurs par un taux d'absentéisme, stable mais continu, sur les différents établissements d'accueil du jeune enfant de la collectivité.

Au vu de ces éléments, le CCAS d'Eysines doit renforcer temporairement ses capacités à maintenir un bon niveau de fonctionnement de ses crèches collectives, à préserver le temps d'accompagnement individuel de chaque enfant, à diversifier les propositions d'activités d'apprentissage réalisées sur site ou hors les murs et à sécuriser ses process en matière d'accueil des enfants et de leurs parents.

A cette fin, le CCAS entend procéder à la création d'un poste d'adjoint technique en qualité d'assistant petite enfance, catégorie C de la fonction publique territoriale, à temps complet, dans le cadre du dispositif spécifique de recrutement prévu à l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique. Ce renfort répond à un besoin temporaire, circonscrit, identifié, et à enjeux. Il concerne tous les établissements du CCAS.

Après en avoir délibéré, et après avis favorable de la section locale CFDT, le Conseil d'Administration :

- autorise la modification du tableau des effectifs permanents tel que présenté en annexe 1
- autorise la création des emplois non permanents tel que présenté en annexe 2
- confirme l'inscription des crédits budgétaires au chapitre 012 du budget principal du CCAS
- autorise Madame la Présidente à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :

9 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST

Scusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D20-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026